

Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques : formation réduite pour les petits établissements de 5ème catégorie de types L, N ou O

ORGANISME DE FORMATION

Raison sociale : Association TANDEM

Adresse : 1 rue Racine – BP 5210 – 83095 TOULON Cedex

Tél : 04 98 070 070

N° de déclaration d'activité : 93830352483

Habilité par la CPNEF-SV à dispenser les formations à la sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques

PUBLICS CONCERNÉS

La formation réduite vise les personnes souhaitant acquérir des compétences dans le domaine de la sécurité en lien avec les activités d'entrepreneur de spectacle vivant correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux, dont la profession est réglementée (exploitants des établissements recevant du public du second groupe de type L, N ou O classés en 5ème catégorie en application de l'article R 123-19 du code de la construction et de l'habitation et de l'arrêté du 25 juin 1980).

ACCESSIBILITÉ

L'organisme de formation TANDEM est en mesure d'identifier tous types de handicaps et d'orienter les personnes concernées vers les structures compétentes pour répondre à leurs besoins.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de la formation réduite à la sécurité des spectacles est de former les stagiaires à la sécurité des spectacles et les sensibiliser à leurs obligations sociales en tant qu'exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques. A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Respecter le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et le champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité
- Appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public spécifique aux lieux de spectacles ne pouvant accueillir plus de 200 personnes au titre du publics
- Prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public
- Respecter les principales règles du code du travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité au travail
- Analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthode pédagogique : heuristique, démonstrative et applicative

Techniques pédagogiques : apports théoriques, analyses de cas concrets, échanges d'expérience, études de cas (exercices).

Projection de diaporamas, vidéos, et documents. Fourniture d'un support.

Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques : formation réduite pour les petits établissements de 5ème catégorie de types L, N ou O

PRÉREQUIS

Exploiter des lieux de spectacles aménagés pour des représentations publiques (petits établissements de 5ème catégorie de types L, N ou O uniquement). Profil administratif ou technique ayant des connaissances dans le domaine du spectacle vivant.

CONTENU DE LA FORMATION

- Cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et les champs de responsabilités inhérentes à cette activité
- Réglementation incendie des établissements recevant du public spécifique aux lieux de spectacles
- Règles de droit du travail en matière de santé et sécurité au travail

TAUX DE SATISFACTION

La satisfaction des stagiaires en 2022 sur cette formation est de 8,8/10

TAUX DE RÉUSSITE

La réussite des stagiaires en 2022 sur cette formation est de 100%

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Date : à définir selon le besoin

Accès :

- **Sans prise en charge** : Inscription au moins 15 jours avant le début de la formation.
- **Selon l'OPCO** : Inscription un mois avant ou plus.

Durée totale : 14 heures sur 2 jours soit 7 heures par jour

Horaires : 9h - 12 h30 / 13h30 - 17h

Effectif maximum : 12 stagiaires

Lieux de formation : Toulon ou en ligne

Coût de la formation par participant : 500 € nets de taxe

Assujetti à la TVA : Oui Non

CONTACTS

Téléphone : 04 98 07 00 73

Adresse mail : assistant.formation@tandem83.com

ÉVALUATION DE LA FORMATION

L'évaluation aura lieu le dernier jour de la formation. Les stagiaires devront répondre individuellement à un Questionnaire à Choix Multiples (durée : 1 heure). Les copies seront remises à l'organisme de formation et les réponses seront ensuite corrigées en groupe par le formateur. Ce dernier remplira une grille d'évaluation pour chaque stagiaire au regard des objectifs pédagogiques en vue de l'obtention l'attestation de réussite. Celle-ci sera transmise au stagiaire en fin de formation. Pour valider sa formation, le stagiaire doit obtenir au minimum 80% de réussite au QCM. En cas d'échec, une procédure de rattrapage est prévue. Toutes ces informations seront communiquées au moment de l'inscription ou sur demande à tout moment par mail ou par téléphone auprès de notre organisme.

Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques : formation réduite pour les petits établissements de 5ème catégorie de types L, N ou O

FORMATEUR

Romain COMBET – Chargé de prévention et manager sécurité depuis 2012. Formateur en sécurité et secourisme depuis 2014. Régisseur général et technique spectacle et événementiel depuis 2001. Formateur : Sécurité des spectacles, Gestion des risques et responsabilités, Structures, Accroches et Levage, Montage de structures scéniques, tribunes et CTS, Habilitation électrique BS BE Manœuvre.

Date de mise à jour : 14/02/2023